



Commune de Carouge

Dans sa séance ordinaire du 28 mars 2019, le Conseil municipal a adopté les délibérations suivantes :

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 645'000.-, destiné à l'acquisition d'un transporteur à motorisation électrique équipé d'un pont basculant et de rehausses grillagées, d'un véhicule léger à motorisation électrique, d'un véhicule utilitaire lourd équipé d'une benne à ordures ménagères et d'un système de pesage embaqué, d'un tracteur avec cabines équipé d'un lame à neige, d'une épandeuse à sel et d'un plateau de tonte, d'une remorque WC accessible aux personnes à mobilité réduite, d'une unité mobile sanitaire, d'un véhicule utilitaire léger à motorisation électrique et d'une pelle retro 1.5 tonnes avec deux godets, dont à déduire la valeur de reprise des véhicules V27, A03, V04, et A10 pour un montant total de CHF 14'000.-, ainsi que la contribution financière offerte par une fondation privée genevoise pour un montant total de CHF 20'000.-. De comptabiliser la dépense et la recette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Carouge, dans le patrimoine administratif. D'amortir la dépense nette, après déduction de la valeur de la reprise des véhicules V27, A03, V04 et A10 et de la contribution financière offerte par la fondation privée genevoise, au moyen de 8 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement dès 2020

(DA 149-2019) Décision prise par 28 oui, 0 non et 0 abstention

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de réalisation de CHF 1'075'000.- TTC, dont CHF 41'370.- TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal, destinés au réaménagement de la rue de la Fontenette, du carrefour au pont, y.c réhabilitation des réseaux communaux, assainissement du bruit routier et installation de deux abris bus ; De charger le Conseil administratif de solliciter en temps utiles tous les fonds et subventions en lien avec le projet ; De surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement du coût de réalisation des travaux ; En cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en 1 annuité qui figurent au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 72.33 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

(DA 155 -2019) Décision prise par 28 oui, 0 non et 0 abstention

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de **CHF 68'640.- TTC**, complémentaire à la DA 128-2014, pour finaliser l'élaboration du plan localisé de quartier (PLQ) de l'îlot des Minoteries.

De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif. De surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement du coût de réalisation des travaux ; En cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en 1 annuité qui figurent au budget de fonctionnement sous la rubrique n°79.33 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

(DA 160-2019) Décision prise par 26 oui, 0 non et 2 abstentions

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de réalisation de CHF 245'500.- TTC (dont CHF 11'000.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné aux travaux de construction du bâtiment columbarium 3. De comptabiliser la dépense de CHF 245'500 dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif. D'amortir la dépense nette de CHF 245'500.- au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020 sous la rubrique 77.33.

(DA 161-2019) Décision prise par 28 oui, 0 non et 0 abstention

Le délai pour demander un référendum expire le 15 mai 2019.

Les électeurs ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S Barthassat', written in a cursive style.

Stéphane Barthassat

Carouge, le 1^{er} avril 2019/dvo